

Bachelor Gestion Administrative et Ressources Humaines

BLOC 2 : Mettre en œuvre les processus et les outils de gestion du personnel

Bac + 3 reconnu par l'Etat – Niveau 6 - Code RNCP : 37266

1. Gestion administrative – 40h :

C1 : Être capable de mettre en œuvre une démarche de résolution des problèmes

C2 : Manager un projet correspondant aux besoins et aux ressources de l'entreprise

C3 : Identifier et analyser la structure de l'entreprise ainsi que les compétences liées à un poste

C4 : Accueillir et intégrer les nouveaux collaborateurs

C5 : Communiquer à l'écrit pour transmettre des informations claires et adaptées auprès des collaborateurs

2. Recrutement – 23h :

C1 : Elaborer les outils permettant de cibler les besoins en recrutement de l'entreprise

C2 : Identifier les sources de recrutement, savoir élaborer et publier une annonce

C3 : Concevoir les grilles de sélection, choisir les outils adéquats et planifier les entretiens

C4 : Assurer en totalité la gestion administrative inhérente à l'embauche

C5 : Organiser l'accueil d'un salarié et mettre en place des outils d'intégration

PREREQUIS :

- Niveau Bac +2 minimum
- Niveau BAC et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL :

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Sens commercial
- Persuasif et tenace
- Sens du relationnel

PUBLIC :

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE :

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur

Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.